

Sujet envoyé en commission lors de la séance du CM du 10 avril 2018

Traité en séance de commission du 12 juin 2018

Pour la séance du conseil municipal du 19 juin 2018

Sujet

Préavis sur la motion ... - Clarté et maîtrise des budgets et comptes.

Arguments des commissionnaires

À la suite du dépassement des comptes 2017, le groupe PDC a déposé une motion afin de demander au conseil administratif qu'il mette en place un tableau de bord des suivis des dépenses et recettes.

La commission a passé en revue les mesures proposées et les amendées.

Mesures amendées :

- **Revisiter** le budget 2018 en prenant en compte la baisse des recettes fiscales constatées au 31.12.2017.
- Faire un bouclage **une extrapolation** intermédiaire des comptes au 30.06.2018 **avec une projection au 31.12.2018.**
- Etablir un tableau des dépenses prévisionnelles jusqu'au 31.12.2018.
- ~~— Prendre toutes les mesures pour clôturer les comptes 2018 à l'équilibre.~~
- Donner des informations régulières sur l'état de situation des comptes à la CFGDE.
- ~~— Une projection au 31.12.2018 des indemnités actuelles et futures versées aux collaborateurs à la retraite anticipée (PAGRA);~~
- ~~— Autoriser des dépenses d'investissement uniquement et seulement dans le cadre de l'autofinancement.~~
- Présenter annuellement le plan financier quadriennal remis à jour.
- ~~— Remettre un plan décennal des investissements comprenant tous les projets (yc Hutins, Vuillonex, Cherpines) et leur priorisation;~~
- **Informar la CFGDE des charges et recettes induites dans le cadre des projets d'investissements sur les finances et le plan financier de la commune.**
- ~~— Evaluer la soutenabilité de l'ensemble des projets (évolution de la dette et de la fiscalité et capacité de la commune à emprunter).~~

Commission des finances et de gestion et du développement économique

Rapport de commission

- Présenter à la CFGDE les dépassements budgétaires sans délai. Quand l'événement se présente.

Recommandation de la commission

A l'issue des débats et l'unanimité de ses membres, la CFGDE a préavisé favorablement la motion amendée et propose au conseil municipal de la renvoyer au conseil administratif.

Rapport de minorité : NON

Fait à Conflans, le 19 juin 2018

Jean Carlo TABOADA

Président de commission CFGDE

Décision du Conseil municipal du 19.06.2018

A l'unanimité des 16 membres présents, la présente motion est renvoyée au CA

Le Président : Jean-Claude KORMANN



Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER





Projet de motion urgente : Clarté et maîtrise des budgets et des comptes

M131

Date de dépôt : 10 avril 2018

Date de traitement : ..-.-....

Titre du projet de motion :

Projet de motion : Clarté et maîtrise des budgets et des comptes

Dépositaire : Groupe PDC de Confignon

Considérant :

- La différence importante de CHF 1'321'580.49 constatée sur les recettes des personnes physique pour un budget 2017 de CHF 10'360'000.-- et un solde comptable de CHF 9'038'419.51 soit une chute 12.75 % des recettes sur l'exercice 2017.
- La différence importante entre les charges budgétées CHF 14'196'389.00 et le solde de compte des charges de CHF 15'218'505.33, soit un dépassement sur les charges de CHF 1'022'116.33
- L'importance du déficit CHF 2'202'509.73 constaté à la fin de l'exercice 2017.
- Le manque d'informations transmises au Conseil municipal durant toute l'année 2017.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les mesures suivantes:

- Revoir le budget 2018 en prenant en compte la baisse des recettes des fiscales constatées au 31.12.2017.
- Faire un bouclage intermédiaire des comptes au 30.06.2018.
- Etablir un tableau des dépenses prévisionnelles jusqu'au 31.12.2018.
- Prendre toutes les mesures pour clôturer les comptes 2018 à l'équilibre.
- Donner des informations régulières sur l'état de situation des comptes à la CFGDE.
- Une projection au 31.12.2018 des indemnités actuelles et futures versées aux collaborateurs à la retraite anticipée (PACRA),
- Autoriser des dépenses d'investissement uniquement et seulement dans le cadre de l'autofinancement.
- Présenter annuellement le plan financier quadriennal remis à jour.

- Remettre un plan décennal des investissements comprenant tous les projets (yc Hutins, Vuillonex, Cherpines) et leur priorisation,
- Evaluer la soutenabilité de l'ensemble des projets (évolution de la dette et de la fiscalité et capacité de la commune à emprunter).
- Présenter à la CFGDE les dépassements budgétaires sans délai. quand l'événement se présente.

Au vu de la situation choquante des comptes 2017, nous vous remercions; Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de réserver un accueil favorable à cette proposition de motion.

Pour le groupe PDC
Yvan Guillaume

Décision du Conseil municipal du 19.06.2018

A l'unanimité des 16 membres présents, la présente motion est amendée selon rapport de la CFGDE et renvoyée au CA